



**Extrait du compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2019**

Consultable dans sa totalité en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public

L'an deux mil dix neuf, le vingt trois avril à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

**Etaient présents** : M. BOUCHER, Mme DUBUISSON, MM. LLERES, Mme GHOZET, Mme JEANNIN, M. ALIAS, Mme DAUZET, MM. ALIA, BOURGUIGNON, DUBOIS, Mmes BIONNE, OUSSALEM, M. LAGACHE

**Etaient absents** : M. DUCHATEAU, Mme BRASSEUR (pouvoir à Mme DUBUISSON), M. SCHMITT (pouvoir à M. LLERES), M. GIROT, Mmes POTIER, CHAMBEURLENT.

Monsieur Jérémy LAGACHE est élu secrétaire de séance

**11) Demande d'ajout de quatre points à l'ordre du jour**

Après délibération, les membres de l'assemblée acceptent l'ajout de quatre points à l'ordre du jour.

- Remboursement de location d'un véhicule de remplacement
- Achat de parcelles de terrain – demande de subvention départementale
- Restauration de la tourelle et des murs à Caucriaumont – demande de subvention régionale
- Motion pour le maintien de la gestion des forêts communales par l'ONF

**12) Adoption du compte rendu du 22 janvier 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2019, est adopté à l'unanimité.

**13) Vote du budget primitif 2019**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité adopte le budget présenté. A savoir :

Dépenses de fonctionnement :	2 382 614.00. €
Recettes de fonctionnement :	2 382 614.00 €
Dépenses d'investissement :	1 414 966.00 €
Recettes d'investissement :	1 414 966.00 €

## **Attribution des subventions 2019**

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal exerçant un mandat au sein de l'association pour laquelle la subvention sera soumise au vote ne peuvent prendre part à ce dernier physiquement ou par pouvoir.

Après que Monsieur le Maire se soit assuré du quorum à chacun des votes, le conseil municipal à l'unanimité des membres autorisés à voter, décide de l'attribution des subventions suivantes :

CCAS pour un montant de 5 300 € –article 65738 :

Article 6574 Subventions aux associations : 10 463 €

La subvention au profit de l'OCSM n'a pu être votée en raison d'un quorum non atteint

## **Vote du taux des trois taxes**

Après avoir estimé les besoins, le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux de 2018.

L'Etat des bases et des taux est donc le suivant :

	Bases notifiées	Taux votés	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	2 245 000	17.12 %	384 344
Taxe foncière bâti	1 503 000	25.82 %	388 075
Taxe foncière non bâti	13 000	78.88 %	10 254
TOTAL			782 673

## **Reprise anticipée des résultats 2018**

Monsieur le Maire propose de reprendre par anticipation la totalité des résultats constatés à la fin de l'exercice 2018. A savoir :

**Fonctionnement** : excédent de : **979 537.22 €**  
**Investissement** : excédent de : **18 911.76 €**  
Reste à réaliser : déficit de : **282 826 €**

Après avoir entendu l'annonce des résultats provisoires 2018 et compte tenu de la nécessité de couvrir le déficit d'investissement généré par les restes à réaliser, le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation suivante :

- Maintenir à l'article 001 – Excédent d'investissement : 18 911.76 €
- Affecter à l'article 1068 - recettes d'investissement : 462 500.00 €
- Reporter à l'article 002 – recettes de fonctionnement : 517 037.22 €

## **14) Modification du règlement de mise à disposition de la salle polyvalente**

Après avoir entendu les arguments de Monsieur le Maire, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les modifications proposées et décident de les intégrer au règlement d'occupation de la salle polyvalente. Ces modifications portent sur :

- Fixer l'heure de mise à disposition à 8 heures 30 au lieu de 9 heures 30 le samedi
- Un seul chèque qui pourrait être encaissé lors de la confirmation de la réservation par la mairie (cela évite les problèmes liés aux deux chèques – 1 encaissé à la réservation, l'autre à la mise à disposition.)

- Préciser dans le règlement que « le mobilier et le matériel devront être remis en place et en parfait état de propreté. Les chaises devront être remises par 16.

## **15) Choix du prestataire pour l'étude relative à l'aménagement du centre bourg**

Dans le cadre du projet de restructuration du centre bourg; il convient de choisir le bureau d'étude qui aura la charge de la mission d'étude.

Monsieur le Maire souligne que L'EPFLO a décidé le 27 mars dernier, l'attribution d'une subvention pour cette étude.

Trois propositions de mission sont parvenues :

Grandeur Nature Clichy la Garenne:

ARVAL Crépy en Valois:

ARCHETUDE Beauvais

Chacun des membres de l'assemblée disposant des dossiers complets et après examen des propositions, il est décidé à l'unanimité de confier la réalisation de l'étude d'aménagement en centre bourg au cabinet ARCHETUDE de Beauvais.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en lien avec cette étude.

## **16) Porté à connaissances des entreprises retenues pour la reconstruction du bâtiment périscolaire**

Conformément à la délibération du 02 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la passation et la signature des marchés, la liste des entreprises retenues pour la reconstruction du bâtiment périscolaire est portée à la connaissance des membres de l'assemblée.

LOT 1	installation chantier	Vandenbergue
LOT 2	menuiseries ext	COPEAUX SALMON
LOT 3	menuiseries int bois	COPEAUX SALMON
LOT 4	doublage cloisons	Dauville
LOT 5	plomberie	ASFB
LOT 6	chauffage	ASFB
LOT 7	électricité	Verdad
LOT 8	faux plafonds	marisol
LOT 9	revets sols/ carrelage	creil sols
LOT 10	peinture	sprid
<i>CONTROLE TECH</i>		<i>SOCOTEC</i>
<i>SPS</i>		<i>SOCOTEC</i>

## **Points ajoutés**

### **17) Remboursement de location d'un véhicule de remplacement**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'encaissement d'un chèque d'un montant de 196,80 € à l'article 7788 du budget communal 2019, correspondant au remboursement par l'assurance du prix de location d'un véhicule en remplacement du NISSAN Cabstar tombé en panne.

### **18) Achat de parcelles de terrain – demande de subvention départementale**

Dans le cadre du programme de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel de la commune, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'acquérir l'ensemble des parcelles mises en vente et répertoriées au tableau ci-dessous, au prix de 0,53 € le m<sup>2</sup>, augmentés des frais d'actes notariés. Les crédits étant prévus au budget primitif 2019.

Cadastre	Lieudit	Surface
B 32	Maison Dubreuil	810 m <sup>2</sup>
B 293	Vignes Grise	874 m <sup>2</sup>
A 23	Marais de Monchy	775 m <sup>2</sup>
A 24	Marais de Monchy	1696 m <sup>2</sup>
	TOTAL	4 155 m <sup>2</sup>

- désigne le Maire ou toute personne dûment mandater pour signer les actes à venir
- confie l'affaire à Maître LECLAIR, Notaire à Liancourt pour la rédaction des actes d'acquisition,
- sollicite une aide financière aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental.

### **19) Restauration de la tourelle et des murs à Caucriaumont – demande de subvention régionale**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet de restauration de la tourelle et des murs à Caucriaumont et sollicite le conseil régional afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible pour permettre la restauration de cet édifice.

Le coût de cette restauration s'élève à 105 813.23 H.T soit 109 244.34 TTC.

Délégation est donnée à Monsieur le Maire pour l'établissement du dossier et la signature des documents à venir.

### **20) Motion pour le maintien de la gestion des bois et forêts communales par l'ONF**

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité adopte la motion suivante :

« Le conseil municipal réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016 – 2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités, Citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF  
le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales  
le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques  
part l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures